

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 3 mai 2017.

R É S O L U T I O N

2017-101

LOISIRS ET CULTURE

ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE POUR L'ANNÉE 2017-2018 ET AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre des organismes Carrefour action municipale et famille et du réseau Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les renouvellements annuels d'adhésions pour demeurer membre de ces organismes;

CONSIDÉRANT QUE les cotisations annuelles sont de 37,50 \$ (plus les taxes applicables) pour le Carrefour action municipale et famille et de 150 \$ (non taxable) pour le réseau Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ces adhésions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission renouvelle les adhésions de la Ville au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017-2018 et au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le paiement des cotisations annuelles, soit 37,50 \$ (plus les taxes applicables) pour le Carrefour action municipale et famille et 150 \$ (non taxable) pour le réseau Les Arts et la Ville;

Ces dépenses sont imputées aux postes budgétaires numéros 02.701.90.494 (cotisations U.R.L.S.) et 02.701.90.499 (comité famille – MADA).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire